

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 681

4 avril 2006

SOMMAIRE

AAGE V. Jensen Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	32657	ITI Holdings S.A., International Trading and Investments Holdings, Luxembourg	32645
Acemis Conseil, S.à r.l., Luxembourg	32671	ITI Holdings S.A., International Trading and Investments Holdings, Luxembourg	32647
Acemis Conseil, S.à r.l., Luxembourg	32671	Jones Lang LaSalle Holdings, S.à r.l., Luxembourg	32674
Alfa Consult S.A., Luxembourg	32673	Jones Lang LaSalle Holdings, S.à r.l., Luxembourg	32676
Amalto S.A.H., Luxembourg	32642	JS Logistics S.A., Remerschen	32648
Bache Overseas Funding Limited, S.à r.l., Luxembourg	32673	JS Logistics S.A., Remerschen	32649
Bache Overseas Funding Limited, S.à r.l., Luxembourg	32673	Ladd Luxembourg S.A., Luxembourg	32686
Bache Overseas Funding Limited, S.à r.l., Luxembourg	32673	M.D.S., Michaël Dory Station, S.à r.l., Luxembourg	32671
Bache Overseas Funding Limited, S.à r.l., Luxembourg	32673	M.D.S., Michaël Dory Station, S.à r.l., Luxembourg	32671
Beim Struwelpeter, S.à r.l., Wasserbillig	32680	(La) Maison du Textile S.A., Luxembourg	32685
Brasserie 2004, S.à r.l., Dippach	32672	MG Immobilier S.A., Luxembourg	32684
Cedarwing S.A., Luxembourg	32652	Millers Storage Holdings S.A., Luxembourg	32672
Cedarwing S.A., Luxembourg	32652	Nebis Holding S.A., Luxembourg	32666
Certus-Bau, S.à r.l., Colmar-Berg	32682	Onesto, S.à r.l., Luxembourg	32647
Clestra S.A., Luxembourg	32673	Participations Amandari S.A., Itzig	32672
Com-Invest Management, S.à r.l., Luxembourg	32650	PC-Broker.Com S.A., Luxembourg	32642
Coniston, S.à r.l., Capellen	32647	PC-Broker.Com S.A., Luxembourg	32642
Coniston, S.à r.l., Capellen	32648	Protective Europe S.A., Luxembourg	32644
Dekora Luxembourg S.A., Luxembourg	32649	Q4Q Consulting, S.à r.l., Luxembourg	32672
Dekora Luxembourg S.A., Luxembourg	32649	(La) Rivière Immobilière S.A., Luxembourg	32686
Euroconsultants & Partners S.A., Luxembourg	32653	Sharkfin S.A.H., Luxembourg	32676
G.C. Carrelages, S.à r.l., Bascharage	32642	Sharkfin S.A.H., Luxembourg	32677
Gohar, S.à r.l., Luxembourg	32687	Steffen et Engel, S.à r.l., Howald	32672
Guardian Industries Europe, S.à r.l., Dudelange	32677	Tex Wool S.A., Luxembourg	32644
Guardian Industries Europe, S.à r.l., Dudelange	32679	TRECOM - Transport et Communications, S.à r.l., Bech	32679
Hôtel-Restaurant Carpini, S.à r.l., Howald	32644	TRECOM - Transport et Communications, S.à r.l., Bech	32680
I.W.R., International Worldwide Retail S.A., Luxembourg	32652	Troll Family S.A., Luxembourg	32647
I.W.R., International Worldwide Retail S.A., Luxembourg	32652	Xaret S.A., Luxembourg	32688
I.W.R., International Worldwide Retail S.A., Luxembourg	32652	Xyris S.A., Luxembourg	32648
I.W.R., International Worldwide Retail S.A., Luxembourg	32652	ZL, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	32644

PC-BROKER.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 71.635.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(002393.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

PC-BROKER.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 71.635.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(002397.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

AMALTO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.203.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01206, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour AMALTO S.A., Société Anonyme Holding

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(002782.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

G.C. CARRELAGES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.
R. C. Luxembourg B 113.098.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Monsieur Lomonaco Guiseppe, né le 6 décembre 1971 à Muro Lucano (I), employé privé, demeurant à L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale,

- Madame De Michele Daniela épouse Lomonaco, employée privée, née le 3 juillet 1969 à Steinfort, demeurant à L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale représentés par M. Paul Diederich en vertu de deux procurations annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de G.C. CARRELAGES.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bascharage.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de carrelages, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) EUR représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) EUR chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription des parts

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Lomonaco Guiseppe, précité	50 parts sociales
Madame De Michele Daniela, épouse Lomonaco, précitée	50 parts sociales
Total	100 parts sociales

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents (1.500,-) euros.

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée Madame De Michele Daniela, épouse Lomonaco, demeurant à L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale.

Le siège social de la société est fixé à L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

La société est valablement engagée par la signature unique de la gérante technique.

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2005, vol. 912, fol. 70, case 5. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 janvier 2006.

G. d'Huart.

(003472.3/207/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

TEX WOOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 49.154.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(002805.3/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

HOTEL-RESTAURANT CARPINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald, 246, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 45.649.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING

Signature

(002806.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

ZL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 68.262.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(002809.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

PROTEACTIVE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 74.643.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Signature.

(002815.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

**ITI HOLDINGS S.A., INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS,
Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.742.

In the year two thousand and five, on the twenty-third day of November.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. (in abbreviation: ITI HOLDINGS S.A.), a Luxembourg société anonyme holding having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of Maître Marc Elter, notary on 29th December 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 128 on 11th May 1989, the articles of incorporation of which were amended several times and for the last time by deed of the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 29th June 2005, not yet published in the Mémorial C,

pursuant to the decision of the delegates of the board of directors dated 23 November 2005 by Mr Bruno Valsangiaco and Mr Romano Fanconi as delegates of the board of directors of the Company pursuant to a circular resolution of the board of directors of the Company dated 22 November 2005, (a copy of each of which shall remain attached to the present deed) requested the notary to record its declarations as follows:

(I) By virtue of the authority granted by the board of directors, the following contributions in cash have been accepted and six hundred and forty-one thousand four hundred forty (641,440) Class B Shares of the Company have been issued within the authorised share capital of the Company on 22 November 2005 to the subscribers as set out below in accordance with article 5 of the articles of incorporation of the Company:

Subscribers	Number of ITI HOLDINGS S.A. Class B Shares issued	Payments received by the Company in Euro
Maciej Rackiewicz.	369,250	371,601.91
Mirosław Wyrzykowski	158,250	159,257.96
Piotr Walter.	94,950	95,554.78
Marcin Piatkowski	18,990	19,110.96
Total	641,440	645,525.61

A total of six hundred forty five thousand five hundred twenty five Euro and sixty one cents (EUR 645,525,61) have been contributed to the Company on 22 November 2005.

The subscription price per share upon exercise of the options is 1.185 USD per share (being a total subscription price of USD 760,106.40 being 645,525.61 EUR). Such subscription price is less than the nominal value of the shares of the Company being one point twenty-five Euro (EUR 1.25) so that in order for the Company to issue the option shares, the balance between the subscription price and the nominal value per class B share has been incorporated into the capital from the available reserves of the Company.

In consequence of the above an amount of one hundred fifty-six thousand two hundred seventy-four and thirty-nine cents euros (EUR 156,274.39), representing the balance between the aggregate cash contribution and the aggregate issuing price, was transferred from the available free reserves of the Company to the share capital account of the Company.

Evidence of payment to the Company of the contribution in cash at the time of issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

(II) Pursuant to the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of eight hundred and one thousand eight hundred Euro (EUR 801,800.-) by the issue of a total of six hundred and forty-one thousand and four hundred forty (641,440) shares in the Company.

As a result of the preceding increase of capital, article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«**Art. 5.** The issued capital of the Company is set at two hundred and five million six hundred forty-nine thousand five hundred one Euro and twenty-five cents (EUR 205,649,501.25) represented by seventeen million four hundred and three thousand four hundred and seventy-six (17,403,476) Class A Shares and one hundred forty-seven million one hundred sixteen thousand one hundred twenty-five (147,116,125) Class B Shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each, all of said shares being fully paid.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at twelve thousand Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-troisième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire spécial du conseil d'administration de INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. (en abrégé: ITI HOLDINGS S.A.), une société anonyme holding luxembourgeoise ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire en date du 29 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 128 en date du 11 mai 1989. Les statuts de cette dernière ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire Joseph Elvinger, susmentionné, le 29 juin 2005, non encore publié au mémorial C,

suivant une décision des délégués du conseil d'administration datée du 23 novembre 2005, Monsieur Bruno Valsan-giacomo et Monsieur Romano Fanconi en tant que délégués du conseil d'administration de la Société, suivant une résolution circulaire du conseil d'administration de la Société en date du 22 novembre 2005 (une copie de chaque est annexée au présent acte) a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) En vertu des pouvoirs conférés par le conseil d'administration, les apports en numéraire suivants ont été acceptés et six cent quarante et un mille quatre cent quarante (641.440) Actions de Classe B de la Société ont été émises, dans les limites du capital autorisé de la Société, le 22 novembre 2005 en faveur des souscripteurs mentionnés ci-dessous conformément à l'article 5 des statuts de la Société:

Souscripteurs	Nombre d'actions ITI HOLDINGS S.A. de Classe B émises	Paiements reçus par la Société en euros
Maciej Rackiewicz	369.250	371.601,91
Mirosław Wyrzykowski	158.250	159.257,96
Piotr Walter	94.950	95.554,78
Marcin Piatkowski	18.990	19.110,96
Total	641.440	645.525,61

Un total de six cent quarante cinq mille cinq cent vingt cinq euros te soixante et un cents (EUR 645.525,61) sont apportés à la Société le 22 novembre 2005.

Le prix de souscription par action du fait de l'exercice de l'option est de 1,185 USD par action (représentant un prix total de souscription de 760.106,40 USD, soit 645.525,61 EUR). Un tel prix de souscription est inférieur à la valeur nominale des actions de la Société qui est d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) de telle sorte qu'afin que la Société puisse émettre les actions avec option, la différence entre le prix de souscription et la valeur nominale par action de classe B doit être intégré au capital à partir des réserves disponibles de la Société.

Suite à ce qui précède, un montant de cent cinquante-six mille deux cent soixante-quatorze euros et trente-neuf cents (EUR 156.274,39), représentant le solde entre le total des apports en numéraire et le prix total d'émission, est transféré des réserves disponibles de la Société au compte capital social de la Société.

Preuve du paiement de l'apport en numéraires à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

(II) En vertu de ce qui précède, le capital de la Société est augmenté d'un montant total de huit cent un mille huit cents euros (EUR 801.800,-) par l'émission d'un total de six cent quarante et un mille quatre cent quarante (641.440) actions de la Société.

Il résulte de l'augmentation de capital qui précède, que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent cinq millions six cent quarante-neuf mille cinq cent un euro et vingt-cinq cents (EUR 205.649.501,25) représenté par dix-sept millions quatre cent trois mille quatre cent soixante-seize (17.403.476) Actions de la Catégorie A et cent quarante-sept millions cent seize mille cent vingt-cinq (147.116.125) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25) chacune, toutes entièrement libérées.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui sont supportés par la Société résultant du présent acte, sont estimés à douze mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après lecture du présent acte aux parties comparantes, celles-ci ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, vol. 150S, fol. 92, case 3. – Reçu 6.455,26 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

J. Elvinger.

(003587.3/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

**ITI HOLDINGS S.A., INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 29.742.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(003589.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

ONESTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 11, rue du Nord.

R. C. Luxembourg B 98.333.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(002810.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

TROLL FAMILY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 102.761.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Signature.

(002817.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

CONISTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Capellen.

R. C. Luxembourg B 98.418.

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- Monsieur Renato Miserini, retraité Parlement Européen, demeurant à L-8331 Capellen, 1A, route d'Olm, et
- Madame Virna Miserini, fonctionnaire BEI, demeurant à L-8331 Capellen, 1A, route d'Olm.

Lesquels comparants ont démontré au notaire instrumentaire au moyen de l'acte de constitution qu'ensemble ils détiennent la totalité des parts de la société CONISTON, S.à r.l., ayant son siège social à Capellen,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 décembre 2003, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 98.418, publié au Mémorial C numéro 246 du 2 mars 2004 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Ensuite, ils se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Objet social:

Dans l'article 3 des statuts sera intercalé un alinéa deux de la teneur suivante:

«La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits ou marchandises généralement quelconques.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Est à l'instant intervenu aux présentes: Monsieur Emanuele Miserini, employé privé, demeurant à Capellen, 1A, route d'Olm, lequel, en sa qualité de gérant technique de la société, déclare expressément accepter la modification ci-dessus relatée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Miserini, V. Miserini, E. Miserini, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 12 décembre 2005, vol. 433, fol. 82, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 9 janvier 2006.

C. Mines.

(003622.3/225/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

CONISTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Capellen.

R. C. Luxembourg B 98.418.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 6 décembre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Capellen, le 9 janvier 2006.

C. Mines.

(003623.3/225/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

XYRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 61.747.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01440, à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Signature.

(002818.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

JS LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waïstrooss.

R. C. Luxembourg B 97.058.

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JS LOGISTICS S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle «Le 2000», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97.058, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1360 du 22 décembre 2003, ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gernot Kos, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Schummers, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle «Le 2000», à L-5440 Remerschen, 34, Waïstrooss, et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle «Le 2000», à L-5440 Remerschen, 34, Waïstrooss, et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Remerschen.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Kos, M. Schummers, R. Becker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2005, vol. 535, fol. 12, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 janvier 2006.

J. Seckler.

(003631.3/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

JS LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waïstrooss.

R. C. Luxembourg B 97.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 janvier 2006.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(003633.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

DEKORA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 92.659.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01435, à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Signature.

(002816.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

DEKORA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 92.659.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01449, à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Signature.

(002823.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

COM-INVEST MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 113.108.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A., société anonyme holding, ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume,

ici représentée par son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à L-6140 Junglinster, 26, rue du Village.

2.- INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Madame Carole Giovannacci, employée privée, demeurant à Saint Nicolas en Forêt (France), en vertu d'une procuration sous seing privé, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COM-INVEST MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés qui font partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2005.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A., prédite, cent quinze parts sociales	115 parts
2.- INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, prédite, dix parts sociales	10 parts
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Emile Wirtz, consultant, né à Luxembourg, le 27 septembre 1963, demeurant à L-6140 Junglinster, 26, rue du Village.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Wirtz, C. Giovannacci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 27, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 décembre 2005.

P. Bettingen.

(003762.3/202/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

I.W.R., INTERNATIONAL WORLDWIDE RETAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 69.520.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002820.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

I.W.R., INTERNATIONAL WORLDWIDE RETAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 69.520.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002827.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

I.W.R., INTERNATIONAL WORLDWIDE RETAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 69.520.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002828.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

I.W.R., INTERNATIONAL WORLDWIDE RETAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 69.520.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002830.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

CEDARWING, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 74.118.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Signature.

(002824.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

CEDARWING, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 74.118.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Signature.

(002826.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

EUROCONSULTANTS & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 113.109.

STATUTES

In the year two thousand five, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. CHEVAP HOLDINGS INC., having its registered office at Calle 50, N. 102, Edificio Universal, Main Floor, Panama City, Republic of Panama,

here represented by Mr Alain Noullet, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. WELLS LIMITED, having its registered office at 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

represented by Mr Alain Noullet, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the mandatories of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of EUROCONSULTANTS & PARTNERS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the city of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-) divided in seven thousand five hundred (7,500) shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg-City at the place specified in the convening notices on the third Monday of May at 8.45 a.m. and for the first time in the year 2007.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. CHEVAP HOLDINGS, prenamed, seven thousand four hundred ninety-nine shares	7,499
2. WELLS LIMITED, prenamed, one share	1
Total	7,500

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of seventy-five thousand Euro (75,000.- EUR) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
 - a) Mr Alain Noullet, private employee, born on the 2nd of November 1960 in Bruxelles (B), residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse;
 - b) Mr Stéphane Biver, private employee, born on the 3rd of August 1968 in Watermael-Boitsfort (B), residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse;
 - c) Maître Jean-Pierre Higuët, avocat, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
3. Has been appointed statutory auditor:
DATA GRAPHIC S.A., having its registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, R.C.S Luxembourg B 42.166.
4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.
5. The registered office of the company is established in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, names, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. CHEVAP HOLDINGS INC., avec siège social à Calle 50, N. 102, Edificio Universal, Main Floor, Panama City, Republic of Panama,

ici représentée par Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. WELLS LIMITED, avec siège social à 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Alain Noullet, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROCONSULTANTS & PARTNERS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg-Ville, le troisième lundi du mois de mai à 8.45 heures à l'endroit spécifié dans la convocation, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. CHEVAP HOLDINGS INC., prénommée, sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	7.499
2. WELLS LIMITED, prénommée, une action	1
Total	7.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Alain Noullet, employé privé, né le 2 novembre 1960 à Bruxelles (B), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse;
 - b) Monsieur Stéphane Biver, employé privé, né 3 août 1968 à Watermael-Boitssfort (B), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse;
 - c) Maître Jean-Pierre Higuët, avocat, né le 23 novembre 1960 à Couvin (B), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 42.166.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
5. Le siège social est fixé à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Noullet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 32, case 6. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 janvier 2006.

P. Bettingen.

(003763.3/202/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

AAGE V. JENSEN LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 113.138.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-third day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AAGE V. JENSEN CHARITY FOUNDATION, a foundation governed by the laws of Liechtenstein, with registered office at Aeulestrasse 5, Vaduz, 9490 FL Liechtenstein and registered with the Öffentlichkeitsregister Liechtenstein register, under the number H. 763/33,

represented by Maître Patrick-Gwénolé Lestienne, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 22 December 2005.

This proxy, signed by all the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a company which it declared to establish:

Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established by the single founding member a company (the «Company») in the form of a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single member, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several members, but not exceeding forty (40) members, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of AAGE V. JENSEN LUXEMBOURG.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) divided into two (2) shares. Each issued share has a nominal value of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extend otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single member may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst members when the Company is composed of several members. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-members only with the authorisation of members representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of members.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the single member or the general meeting of members.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, of the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a member. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

Chapter III.- Managers, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or several managers, acting jointly, who need not be members (the «Manager(s)»).

The Manager(s) will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number and the term of their office. He (they) will hold office until their successors are elected. He (they) are re-eligible and he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

The single member or, as the case may be, the general meeting of members may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

The members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Management. The Manager(s), is (are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of

Incorporation or by the Laws to the single member or, as the case may be, the general meeting of members are in the competence of the Manager(s).

Art. 11. Management Fees and Expenses. The Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of his (their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' Liability. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of the single Manager, if one Manager has been appointed. If several Managers have been appointed, the Company will be bound by the joint signatures of any two Managers.

However, if the single member or, as the case may be, the general meeting of members have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Class A Manager(s) and the Class B Manager(s), within the limits of such power.

Art. 14. Conflicts of interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager(s), officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of members.

The Company shall indemnify the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Records of Manager Resolutions. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

Art. 16. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members.

The statutory auditor(s) will be elected will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

Chapter IV.- General meeting of members

Art. 17. Powers of the Meeting of Members. Any regularly constituted meeting of members of the Company represents the entire body of members.

The general meeting of members shall have such powers as are vested with the general meeting of members pursuant to these Articles of Incorporation and the Laws.

If the Company is composed of one single member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of members, which must be held only if the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the fifteenth day of May at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) members, the decisions of the members may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be

sent by the Manager(s) to the members in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the members are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single member, the members may meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s) subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by members representing half the corporate capital. The convening notice sent to the members will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the members are present or represented at a general meeting of members and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Members' meetings, including the annual general meeting of members (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Attendance - Representation at a Meeting of Members. All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself. The Manager(s) may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a member, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of members, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) may require. The Manager(s) may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of members.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of members.

Art. 21. Proceedings at a Meeting of Members. Any general meeting of members shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s).

The chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one scrutineer to be chosen from the members present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 22. Vote at a Meeting of Members. An attendance list indicating the name of the members and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of members.

The general meeting of members may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of members resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of members other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by a majority of members present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of members, convened in accordance with these Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions are validly adopted only by a majority of members representing at least three quarters of the issued capital.

Art. 23. Minutes of member(s)' resolutions. The minutes of the general meeting of members shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any members or proxies of members, who so request.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single member, of the minutes of the general meeting of members as well as the written members resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V.- Financial year, Distribution of earnings

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January each year and ends on the thirty-first day of December in the same year.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single member or, as the case may be, to the general meeting of members, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each member or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) members, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of members.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single member or, as the case may be, the general meeting of members shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the members, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the members. The Manager(s) fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Incorporation, by a resolution of the single member, or, as the case may be, by the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to the two (2) shares with a par value of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) each and have paid in cash such new shares.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand two hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2006.

Extraordinary general meeting

The sole member, acting in place of an extraordinary general meeting, has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved (3) to elect the following as Class A and Class B Managers for an unlimited duration:

Class A Manager:

(i) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 9.098.

Class B Managers:

(i) Mrs Sys Rovsing Koch, Lawyer, residing at Langelinie Allé 35, 2100 Copenhagen Ø., Denmark; and
(ii) Mr Anders Skov, Consultant, residing at Stobo Hill, 2 Clumps Road, Lower Bourne, Farnham GU10 3HF, United Kingdom.

2. Resolved to establish the registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AAGE V. JENSEN CHARITY FOUNDATION, une fondation régie par les lois du Lichtenstein, ayant son siège social à Aeulestrasse 5, Vaduz, 9490 FL Lichtenstein, inscrite auprès du Öffentlichkeitsregister Liechtenstein sous le numéro H. 763/33,

représentée par Maître Patrick-Gwénolé Lestienne, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2005.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cessions de parts sociales ou d'émissions de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination AAGE V. JENSEN LUXEMBOURG.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de Luxembourg par décision du ou des Gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Si le ou les Gérant(s) estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s).

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux (2) parts sociales. Chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent mille euros (EUR 100.000,-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le «le Gérant» ou les «Gérants»).

Le ou les Gérant(s) seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique, ou selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés peut décider de la nomination d'un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et d'un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs de gestion. Le ou les Gérant(s) ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du ou des Gérant(s).

Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérant(s) n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature du Gérant unique, si un seul Gérant a été nommé. Si plusieurs Gérants ont été nommés, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux Gérants.

Toutefois, si l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s) de Catégorie A et le(s) Gérant(s) de Catégorie B, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait que le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant (s'il y en avait deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le (les) autre(s) Gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance. Les résolutions du/des Gérant(s) sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Art. 16. Commissaire aux Comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le quinze mai à 14h00.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérant(s) subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les Gérant(s) le requièrent.

Art. 20. Présences - Représentation. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérant(s) peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérant(s) au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérant(s) pourraient exiger. Le ou les Gérant(s) peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s).

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 22. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 23. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) dressent un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 26. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le ou les Gérant(s) peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérant(s) ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit aux deux (2) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent mille euros (EUR 100.000,-) chacune, et a payé en numéraire ces parts sociales.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ quatre mille deux cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le trente et un décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1. A décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer comme Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B pour une période indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

(i) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

Gérants de Catégorie B:

(i) Mme Sys Rosving Koch, Avocat, demeurant au Langelinie Allé 35, 2100 Copenhagen Ø., Danemark; et

(ii) M. Anders Skov, Consultant, demeurant au Stobo Hill, 2 Clumps Road, Lower Bourne, Farnham GU10 3HF, Royaume-Uni.

2. Décidé de fixer le siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.-G. Lestienne, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2006, vol. 899, fol. 84, case 12. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(004068.3/239/538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

NEBIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 113.146.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. HAYWORTH INC, a company having its registered office at 2 Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue, registered in the Commercial Register of Niue under the number 000047, here represented by its general proxy holder Mr John Weber, accountant, residing in Luxembourg.

2. Mr Guy Lanners, chartered accountant, born in Luxembourg, on September 9, 1965, residing at L-1361 Luxembourg, 9, rue de L'Ordre de la Couronne de Chêne.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of NEBIS HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st, 1929 governing holding companies and article 209 of the commercial laws as amended.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licenses.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at one hundred sixty thousand Euro (160,000 EUR) represented by one hundred and sixty (160) shares with a par value of one thousand Euro (1,000 EUR) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors may elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors, or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the last Friday of May at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2005.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said appearing parties, here represented as stated here above, declare to subscribe to the shares as follows:

1. HAYWORTH INC, prenamed, one hundred and fifty-nine shares	159
2. Mr Guy Lanners, prenamed, one share	1
Total: one hundred and sixty shares	160

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of one hundred sixty thousand Euro (160,000 EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three thousand six hundred Euro (3,600 EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:
 - Mr John Weber, accountant, born in Wiltz, on 17th May 1950, residing in L-1361 Luxembourg, 9, rue de L'Ordre de la Couronne de Chêne;
 - Mr Guy Lanners, chartered accountant, born in Luxembourg, on 9th September 1965, residing in L-1361 Luxembourg 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne;
 - Mr Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, born in Torre Annunziata (I), on 6th February 1962, residing at L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:
 - FIDU-CONCEPT, S.à r.l., with registered office in L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, R.C.S. Luxembourg B 38.136.
- 4.- The registered office of the company is established in L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. HAYWORTH INC, ayant son siège social au 2 Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue, inscrite au Registre de Commerce de Niue sous le numéro 000047, ici représentée par son porteur de procuration générale, Monsieur John Weber, comptable, demeurant à Luxembourg.

2. Monsieur Guy Lanners, expert-comptable, né à Luxembourg, le 9 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la couronne de Chêne.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NEBIS HOLDINGS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (160.000 EUR) représenté par cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, lesdites comparantes, représentées comme signalé ci-avant, déclarent souscrire le capital comme suit:

1. HAYWORTH INC, préqualifiée, cent cinquante-neuf actions	159
2. Monsieur Guy Lanners, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: cent soixante actions	160

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de cent soixante mille euros (160.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ trois mille six cents euros (3.600 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:
 - Monsieur John Weber, comptable, né à Wiltz, le 17 mai 1950, demeurant professionnellement à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne;
 - Monsieur Guy Lanners, expert-comptable, né à Luxembourg, le 9 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne;
 - Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprise, né à Torre Annunziata (I), le 6 février 1962, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011: FIDU-CONCEPT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, R.C.S. Luxembourg B 38.136.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Weber, G. Lanners, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 79, case 9. – Reçu 1.600 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

G. Lecuit.

(004087.3/220/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

M.D.S., MICHAËL DORY STATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 77.136.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Signature.

(002833.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

M.D.S., MICHAËL DORY STATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 77.136.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Signature.

(002834.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

ACEMIS CONSEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 80.564.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Signature.

(002873.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

ACEMIS CONSEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 80.564.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Signature.

(002871.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

BRASSERIE 2004, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 86, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 101.293.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(002856.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Q4Q CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.480.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(002862.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

STEFFEN ET ENGEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 24, rue du Couvent.
R. C. Luxembourg B 51.670.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(002864.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

PARTICIPATIONS AMANDARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5943 Itzig, 4, rue Jean-Pierre Lanter.
R. C. Luxembourg B 76.926.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Signature.

(002866.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

MILLERS STORAGE HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 65.040.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 659 du 16 septembre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01135, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILLERS STORAGE HOLDINGS S.A.

Signature

Un mandataire

(003036.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

32673

CLESTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint-André.
R. C. Luxembourg B 58.329.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Signature.

(002867.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

ALFA CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Unden.
R. C. Luxembourg B 60.732.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Signature.

(002874.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

BACHE OVERSEAS FUNDING LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 84.817.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL09092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002875.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

BACHE OVERSEAS FUNDING LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 84.817.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL09095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002872.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

BACHE OVERSEAS FUNDING LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 84.817.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BL09096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002892.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

BACHE OVERSEAS FUNDING LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 84.817.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL09097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002889.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

JONES LANG LaSalle HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.862.

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. JONES LANG LaSalle, S.p.r.l., a limited liability company, incorporated and organised under the laws of Belgium, having its registered office at 10, rue Montoyer, B-1000 Brussels, Belgium, here represented by Mrs Virginie Boussard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 13, 2005 in Brussels, Belgium.

2. JONES LANG LaSalle EUROPE LIMITED, a limited company, incorporated and organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 22, Hanover Square, W1A 2BN, London, United Kingdom, here represented by Mrs Virginie Boussard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 12, 2005 in London, United Kingdom.

3. WONDERMENT B.V., a limited liability company, incorporated and organised under the laws of the Netherlands, having its registered office at Strawinskylaan 3103, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, here represented by Mrs Virginie Boussard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 13, 2005 in Amsterdam, The Netherlands.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. JONES LANG LaSalle, S.p.r.l., JONES LANG LaSalle EUROPE LIMITED AND WONDERMENT B.V. are the sole shareholders of JONES LANG LaSalle HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), with registered office at L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg, on September 2nd, 2002, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 1526 of October 23, 2002; the articles of association of which were lastly amended by a deed of the undersigned notary on December 24, 2004, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, N° 510 of May 30, 2005.

The Company's share capital is presently set at fifty-two million one hundred forty-three thousand Euro (EUR 52,143,000) represented by fifty-two thousand one hundred forty-three (52,143) shares in registered form with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. decrease of the subscribed share capital of the Company by four million one hundred thousand Euro (EUR 4,100,000) by cancellation of four thousand one hundred (4,100) shares, each share having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000), so as to bring the share capital from its present amount of fifty-two million one hundred forty-three thousand Euro (EUR 52,143,000) to forty-eight million forty-three thousand Euro (EUR 48,043,000) divided into forty-eight thousand and forty-three (48,043) shares, each having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000);

2. amendment of article 6, first indent, of the articles of association of the Company to reflect the above share capital decrease.

III. The shareholders have then taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to decrease the subscribed share capital of the Company by four million one hundred thousand Euro (EUR 4,100,000) by a cancellation of two thousand one hundred twenty-six (2,126) shares held by JONES LANG LaSalle, S.p.r.l. and a corresponding payment in the amount of two million one hundred twenty-six thousand Euro (EUR 2,126,000) to JONES LANG, LaSalle S.p.r.l, one thousand nine hundred sixty-six (1,966) shares held by JONES LANG LaSalle EUROPE LIMITED and the payment of one million nine hundred sixty-six thousand Euro (EUR 1,966,000) to JONES LANG LaSalle EUROPE LIMITED, and eight (8) shares held by Wonderment B.V. and the corresponding payment of eight thousand Euro (EUR 8,000) to WONDERMENT B.V., each share having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) so as to bring the share capital from its present amount of fifty-two million one hundred forty-three thousand Euro (EUR 52,143,000) to forty-eight million and forty-three thousand Euro (EUR 48,043,000) divided into forty-eight thousand and forty-three (48,043) shares, each having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000). After such capital decrease, the share capital shall henceforth be allocated as follows:

- (i) JONES LANG LaSalle, S.p.r.l. as the owner of twenty-four thousand nine hundred and seventeen (24,917) shares,
- (ii) JONES LANG LaSalle EUROPE LIMITED as the owner of twenty-three thousand thirty-four (23,034) shares, and
- (iii) WONDERMENT B.V. as the owner of ninety-two (92) shares.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders further resolve to amend article 6, first indent, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«The subscribed share capital of the company is set at forty-eight million forty-three thousand Euro (EUR 48,043,000) represented by forty-eight thousand and forty-three (48,043) shares in registered form with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each».

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. JONES LANG LaSalle, S.p.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon le droit belge, ayant son siège social au 10, rue Montoyer, B-1000 Bruxelles, Belgique, ici représentée par Maître Virginie Boussard, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2005 à Bruxelles, Belgique.

2. JONES LANG LaSalle EUROPE LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon le droit britannique, ayant son siège social au 22, Hanover Square, W1A 2BN London, Grande-Bretagne, ici représentée par Maître Virginie Boussard, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2005 à Londres, Grande-Bretagne.

3. WONDERMENT B.V., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon le droit néerlandais, ayant son siège social à Strawinskylaan 3103,1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par Maître Virginie Boussard, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2005 à Amsterdam, Pays-Bas.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. JONES LANG LaSalle, S.p.r.l., JONES LANG LaSalle EUROPE LIMITED AND WONDERMENT B.V. sont les seules associées de JONES LANG LaSalle HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Tom Metzler, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 2 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1526 du 23 octobre 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 510 du 30 mai 2005.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinquante-deux millions cent quarante-trois mille euros (EUR 52.143.000) représenté par cinquante-deux mille cent quarante-trois (52.143) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre millions cent mille euros (4.100.000 EUR) par l'annulation de quatre mille cent (4.100) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) pour ainsi ramener le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-deux millions cent quarante-trois mille euros (EUR 52.143.000) à un montant de quarante-huit millions quarante-trois mille euros (EUR 48.043.000) représenté par quarante-huit mille quarante-trois (48.043) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000).

2. modification de l'article 6, alinéa premier, des statuts de la Société pour refléter la réduction de capital.

III. Les associées ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre millions cent mille euros (EUR 4.100.000) par l'annulation de deux mille cent vingt-six (2.126) parts sociales détenues par JONES LANG LaSalle, S.p.r.l. et correspondant au règlement d'une somme de deux millions cent vingt-six mille euros (EUR 2.126.000) à JONES LANG LaSalle, S.p.r.l., mille neuf cent soixante-six (1.966) actions détenues par JONES LANG LaSalle EUROPE LIMITED et le règlement d'un million neuf cent soixante-six mille euros (EUR 1.966.000) à JONES LANG LaSalle EUROPE LIMITED, et huit (8) actions détenues par WONDERMENT B.V. et correspondant au règlement d'une somme de huit mille euros (EUR 8.000) à WONDERMENT B.V., ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) pour ainsi ramener le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-deux millions cent quarante-trois mille euros (EUR 52.143.000) à un montant de quarante-huit millions neuf cent quarante-trois mille euros (EUR 48.043.000) représenté par quarante-huit mille quarante-trois (48.043) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000).

Après réduction du capital les parts sociales de la Société seront réparties de la manière suivante:

(i) JONES LANG LaSalle EUROPE LIMITED est propriétaire de vingt-quatre mille neuf cent dix-sept (24.917) parts sociales,

(ii) JONES LANG LaSalle, S.p.r.l. est propriétaire de vingt-trois mille trente-quatre (23.034) parts sociales, et

(iii) WONDERMENT B.V est propriétaire de quatre-vingt-douze (92) parts sociales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6, alinéa premier, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à un montant quarante-huit millions quarante-trois mille euros (EUR 48.043.000) divisé en quarante-huit mille quarante-trois (48.043) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Boussard, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 33, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(003712.3/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

JONES LANG LaSalle HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.862.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2132 du 13 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(003715.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

SHARKFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 46.916.

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SHARKFIN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 238 du 16 juin 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Francini, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Farid Bentebbal, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions existantes.
- 3) Augmentation du capital social à concurrence de 4.411.203,63 CHF pour le porter de 100.000,00 CHF à 4.511.203,63 CHF, sans création d'actions nouvelles, mais par incorporation à due concurrence des résultats reportés.
- 4) Modifications statutaires conséquentes.
- 5) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions quatre cent onze mille deux cent trois virgule soixante-trois Francs Suisses (4.411.203,63 CHF) pour le porter de son montant actuel de cent mille Francs Suisses (100.000,00 CHF) à quatre millions cinq cent onze mille deux cent trois virgule soixante-trois Francs Suisses (4.511.203,63 CHF) sans création d'actions nouvelles, mais par incorporation de résultats reportés.

L'existence des résultats reportés a été prouvée au notaire soussigné qui le constate, sur base du bilan arrêté au 31 octobre 2005.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3, 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions cinq cent onze mille deux cent trois virgule soixante-trois Francs Suisses (4.511.203,63 CHF), représenté par cent (100) actions au porteur sans valeur nominale.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 2.500,00 euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Faber, A. Francini, F. Bentebbal, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, vol. 151S, fol. 7, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

J.-P. Hencks.

(004946.3/216/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

SHARKFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 46.916.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(004947.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

GUARDIAN INDUSTRIES EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 78.695.

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of December.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GUARDIAN INDUSTRIES EUROPE, S.à r.l. (the «Company»), having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, a limited liability company under Luxembourg law, incorporated by deed of the undersigned notary on 31 October 2000, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 355 on 15 May 2001, modified by deed of the undersigned notary on 12 April 2001, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 1003 on 14 November 2001.

The Company is registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 78.695.

The meeting was opened with Mrs Malgorzata Mc Elfresh, assistant corporate counsel, residing in Mondorf-les-Bains, in the chair,

who appointed as secretary Ms Blazenska Bartolovic, private employee, residing in Nospelt.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne-Ly Mertens-Prutt, private employee, residing in Echternach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the Articles of Incorporation by adding the following provision as Article 23:

«The managers may at all times during the financial year, and without limitation as to the frequency, resolve to distribute interim dividends.»

2. Renumbering of the subsequent articles of the Articles of Incorporation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend the Articles of Incorporation by adding the following provision as Article twenty-three, to give it the following wording:

«**Art. 23.** The managers may at all times during the financial year, and without limitation as to the frequency, resolve to distribute interim dividends.»

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to proceed to the renumbering of the subsequent articles of the Articles of Incorporation.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GUARDIAN INDUSTRIES EUROPE, S.à r.l., ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 355 du 15 mai 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1003 du 14 novembre 2001.

La société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 78.695.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Malgorzata Mc Elfresh, «assistant corporate counsel», demeurant à Mondorf-les-Bains,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Prött, employée privée, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification des statuts par insertion de la clause suivante en tant qu'article 23:

«Les gérants peuvent à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, sans limitation quant à la fréquence de ces distributions.»

2. Renumerotation des articles subséquents des statuts.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'insérer la clause suivante en tant qu'article vingt-trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 23.** Les gérants peuvent à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, sans limitation quant à la fréquence de ces distributions.»

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de procéder à la renumérotation des articles subséquents des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mc Elfresh, B. Bartolovic, A.-L. Prott, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 151S, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

E. Schlessler.

(004257.2/227/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

GUARDIAN INDUSTRIES EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 78.695.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

E. Schlessler.

(004258.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

**TRECOM - TRANSPORT ET COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TRECO, S.à r.l.).**

Siège social: L-6230 Bech, 19, Enneschtgaass.

R. C. Luxembourg B 104.287.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Madame Nathalie Gengler employée privée, demeurant à L-6230 Bech, 19, Enneschtgaass.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant ce qui suit

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée TRECO, S.à r.l. avec siège social à L-7315 Steinsel, 21, rue de l'Ecole, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.287.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 107 du 5 février 2005.

Que le capital social de la société s'élève actuellement au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Madame Nathalie Gengler, prénommée.

Ensuite la comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Steinsel à Bech.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 5, alinéa 1^{er}. Le siège social est établi à Bech.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse à L-6230 Bech, 19, Enneschtgaass.

Troisième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société en TRECOM - TRANSPORT ET COMMUNICATION, S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de TRECOM - TRANSPORT ET COMMUNICATION, S.à r.l.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

- le transport de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes ainsi que tous services liés à cette activité,
- le commerce d'équipement de bureau, de matériel informatique et de télécommunication (téléphones, mobiles, sonneries, logos et jeux pour les mobiles, télécopier, systèmes de navigation, PDA's, PC),
- l'exploitation du online-shop «handybourse.lu»,
- la prestation de services administratifs dans le domaine du secrétariat,
- les services coursiers,
- l'achat et la vente d'articles électroniques et audiovisuels,
- l'achat et la vente ainsi que la location de véhicules automobiles,
- les petits transports,

- l'assistance et logistique pour séminaires, salles de réunions, conférences et réceptions, l'exploitation multimédia et la gestion de sites Internet,
 - le commerce d'articles et de cadeaux de publicité,
 - le commerce de textiles pour des raisons publicitaires,
 - la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Gengler, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 novembre 2005, vol. 360, fol. 52, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2006.

H. Beck.

(004022.3/201/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

**TRECOM - TRANSPORT ET COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. TRECO, S.à r.l.).**

Siège social: L-6230 Bech, 19, Enneschtgaass.

R. C. Luxembourg B 104.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2006.

H. Beck.

(004025.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

BEIM STRUWWELPETER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.

H. R. Luxemburg B 113.252.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den vierten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Frau Tina Engels, Friseurmeisterin, wohnhaft in D-54294 Trier, Dronkestrasse 12.

2.- Frau Petra Wintrich, Friseurin, wohnhaft in D-54294 Trier, Templer Strasse 15.

Welche Komparentinnen den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung BEIM STRUWWELPETER, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Friseursalons und der Handel mit den dazugehörigen Produkten.

Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Frau Tina Engels, Friseurmeisterin, wohnhaft in D-54294 Trier, Dronkestrasse 12, fünfzig Anteile	50
2.- Frau Petra Wintrich, Friseurin, wohnhaft in D-54294 Trier, Templer Strasse 15, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. - Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. - Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Die Komparentinnen erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafterinnen, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zur technischen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Tina Engels, Friseurmeisterin, wohnhaft in D-54294 Trier, Dronkestrasse 12.

b) Zur administrativen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Petra Wintrich, Friseurin, wohnhaft in D-54294 Trier, Templer Strasse 15.

c) Jede Geschäftsführerin kann die Gesellschaft rechtskräftig durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten bis zu einem Betrag von eintausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250,-). Für alle Verpflichtungen die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es den gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführerinnen, darunter obligatorisch die der technischen Geschäftsführerin.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentinnen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Engels, P. Wintrich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 4 janvier 2006, vol. 360, fol. 71, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 11. Januar 2006.

H. Beck.

(005572.3/201/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

CERTUS-BAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith.

H. R. Luxemburg B 113.214.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den dreissigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Denis Warstat, Kaufmann, geboren in Bad Salzung, (Deutschland), am 10. Juni 1972, wohnhaft in L-8838 Wahl, 37, rue Principale.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben einer Immobilienagentur sowie die Förderung jeglicher Immobilienverwirklichungen («promotion immobilière»), insbesondere der An- und Verkauf von bebauten und nichtbebauten Immobilien.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck den An- und Verkauf, die Vermietung und Verwaltung, die Vermittlung von Immobilien im In- und Ausland.

Die Gesellschaft hat des Weiteren zum Zweck Hoch- und Tiefbau, Betonarbeiten und Schlüsselfertigbau.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel für den Erwerb, die Verwaltung und die Verwertung, einschliesslich der Veräusserung, ihres eigenen Mobilien- und Immobilienvermögens verwenden.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist CERTUS-BAU, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Colmar-Berg.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Denis Warstat, Kaufmann, geboren in Bad Salzung, (Deutschland), am 10. Juni 1972, wohnhaft in L-8838 Wahl, 37, rue Principale, gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith.

2.- Zu Geschäftsführern werden ernannt:

- Herr Denis Warstat, Kaufmann, geboren in Bad Salzungen, (Deutschland), am 10. Juni 1972, wohnhaft in L-8838 Wahl, 37, rue Principale, administrativer Geschäftsführer.

- Herr Werner Ratzlaff, Diplom Ingenieur, geboren in Bad Salzungen, (Deutschland), am 24. Mai 1954, wohnhaft in L-8838 Wahl, 37, rue Principale, technischer Geschäftsführer.

3.- Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: D. Warstat, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2005, vol. 534, fol. 89, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Fuer gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 11. Januar 2006.

J. Seckler.

(005086.3/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

MG IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 78.585.

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MG IMMOBILIER S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.585, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 326 du 3 mai 2001, et la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 14 février 2002, publié au Mémorial C numéro 1229 du 21 août 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hocine Id Ali, courtier, demeurant à Clichy (France).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carole Charpy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Nouvelle répartition des actions de la société.

2.- Nominations statutaires.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à la suite d'une cession d'actions sous seing privé en date du 17 novembre 2005, la répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

1.- La société ARCHY-TECTE P.F LTD, avec siège social à Gibraltar, Suite 33 Victoria House, 26, Main Street, sept cents actions	700
2.- La société anonyme UNITED FINANCE CORPORATION S.A., avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, trois cents actions	300
Total: mille actions	1.000

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Guy Vidal comme administrateur et administrateur-délégué et les sociétés MAUVE LTD et ADVANCED EDGE LTD comme administrateurs de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs révoqués:

a) Monsieur Hocine Id Ali, courtier, né à Clichy (France), le 17 août 1976, demeurant à F-92110 Clichy, 18, rue Simonneau (France);

b) La société ARCHY-TECTE P.F LTD, avec siège social à Gibraltar, Suite 33 Victoria House, 26, Main Street, inscrite au Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 86.444;

c) La société anonyme UNITED FINANCE CORPORATION S.A., avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.537;

comme nouveaux administrateurs de la société.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Hocine Id Ali, préqualifié.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration, tous ici présents ou représentés, nomment Monsieur Hocine Id Ali, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Id Ali, M. Thorn, C. Charpy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2005, vol. 534, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2006.

J. Seckler.

(005428.3/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

LA MAISON DU TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.433.

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA MAISON DU TEXTILE S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 56.433, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 636 du 7 décembre 1996,

et dont le capital social a été converti et augmenté à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale suivant décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société du 30 juin 2000, dont un extrait du procès-verbal sous seing privé a été publié au Mémorial C numéro 185 du 2 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2005, vol. 534, fol. 95, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2006.

J. Seckler.

(005221.3/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

LA RIVIERE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 80.897.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Signature.

(002876.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

LADD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 64.986.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

LADD LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003120.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

GOHAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 107.922.

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Farinaz Goharian, juriste, née à Téhéran (Iran), le 28 décembre 1949, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

2.- La société à responsabilité limitée ORBITAL, S.à r.l., avec siège social à L-7217 Bereldange, 66, rue de Bridel, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.374),

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Bahaeddin Khub Mohadjer, chimiste diplômé, demeurant à L-7217 Bereldange, 66, rue de Bridel.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée GOHAR, S.à r.l., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.922), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 956 du 28 septembre 2005.

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées constatent qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 17 novembre 2005, Madame Farinaz Goharian, préqualifiée, a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales dans la prédite société GOHAR, S.à r.l., à la société à responsabilité limitée ORBITAL, S.à r.l., prédésignée.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et les associées la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de cession.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Madame Farinaz Goharian, juriste, née à Téhéran (Iran), le 28 décembre 1949, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- La société à responsabilité limitée ORBITAL, S.à r.l., avec siège social à L-7217 Bereldange, 66, rue de Bridel, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.374), deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

Les associées nomment Monsieur Bahaeddin Khub Mohadjer, chimiste diplômé, né à Téhéran (Iran), le 10 juin 1941, demeurant à L-7217 Bereldange, 66, rue de Bridel, comme deuxième gérant de la société.

Quatrième résolution

Les associées décident de fixer le pouvoir d'engagement de la société comme suit:

«La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Khub Mohadjer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} décembre 2005, vol. 534, fol. 75, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2006.

J. Seckler.

(005452.3/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

32688

XARET S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 70.308.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Oliviero Pedroni, entrepreneur, demeurant à Castel Mella (BS), Via Caduti Piazza Loggia 9 (Italie), ici représenté par Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme XARET S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 70.308, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 647 du 26 août 1999,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 octobre 2001, dont l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire a été publié au Mémorial C numéro 1002 du 2 juillet 2002.

b.- Que le capital social est fixé à 49.578,70 EUR (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix euros et soixante-dix cents) divisé en 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale.

c.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme XARET S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

h.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Zeimet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2005, vol. 534, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2006.

J. Seckler.

(005367.3/231/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.
